

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE

LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPE LE PRÊT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DANS PLUSIEURS BIBLIOTHÈQUES DE LA MANCHE

Dans le but de favoriser l'accès de tous à la culture, le Département de la Manche développe le prêt d'instruments de musique pour les abonnés des bibliothèques de Carentan, Saint-Lô, Avranches et bientôt Granville et Valognes. Le prêt au public est possible tout au long de l'année et les vacances d'été peuvent être l'occasion de découvrir de nouveaux instruments.

Dans un contexte où le public se détourne de l'emprunt ou l'achat de disques compacts et où la pratique instrumentale en autodidacte progresse, le Département de la Manche s'est engagé dans une démarche de prêt d'instruments de musique afin de répondre aux attentes des publics et conserver le pouvoir d'attractivité et d'éveil à la curiosité conféré aux bibliothèques.

Il n'est pas rare désormais que des vinyles, de la musique numérique, des instruments ou des partitions côtoient une collection fournie de disques compacts. Au-delà de cette offre, de plus en plus de bibliothèques s'orientent vers le prêt d'instruments de musique, comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà de la bibliothèque de Cherbourg-en-Cotentin. Depuis 2022, la bibliothèque départementale s'est inspirée de son retour d'expérience pour proposer un projet aux médiathèques d'Avranches et de Saint-Lô. En 2023, les bibliothèques de Carentan, Granville et Valognes ont exprimé leur motivation pour promouvoir et porter l'expérience.

Un panel varié est prêté à l'ensemble des cinq médiathèques pour une durée de deux ans avec une douzaine d'instruments pour adultes (guitares électriques et acoustiques, ukulélé, clavier, piano numérique, boîte à rythme, percussions) et un ensemble de percussions pour les enfants (carillon, kalimba et guitalélé).

En permettant l'accès à des instruments adaptés au prêt en bibliothèque, et empruntables aussi simplement que des livres ou documents audiovisuels, ce nouveau service espère répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accès à un instrument. Le coût d'un instrument de musique reste important pour qui souhaite essayer ou s'initier sans entrer dans le parcours pédagogique d'une école de musique.
- Faciliter la découverte en proposant un panel suffisamment large d'instruments pour varier les expérimentations sans aucun engagement.
- Encourager l'auto-apprentissage et la pratique en amateur. En développant les compétences et la prise de confiance, la pratique musicale est un facteur d'épanouissement personnel. Ce premier contact avec l'instrument pourra également susciter une inscription future en école de musique.

Eprouvé à Cherbourg-en-Cotentin, le prêt d'instruments de musique est désormais présent à Saint-Lô, Avranches, Carentan dans le cadre d'un partenariat entre le Département et chacune des collectivités locales et le sera très prochainement à Granville et Valognes. Le rayonnement de ces six établissements, permettra ainsi d'assurer un service sur l'ensemble du territoire au bénéfice d'une grande partie de la population manchoise.